

Agence nationale du DPC

INTITULE DU POSTE

SECRETAIRE GENERAL DU HAUT CONSEIL DU DPC ET CONSEILLER(ERE) EXPERT(E)

Référence RMFP [Référentiel des Métiers de la Fonction Publique](#)

Domaine fonctionnel : Direction et pilotage des politiques publiques

Métier ou emploi-type : Secrétaire général(e)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾
:

Corps et grade :

Création de poste : non

Date de mise à jour :
22/09/2022

Date de prise de poste souhaitée : Poste à pourvoir au plus tôt.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

Adresse du site : 93 Avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICETRE

L'ANDPC

Créée par la loi du 26 janvier 2016 et le décret 2016-942, l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) est un groupement d'intérêt public constitué entre l'Etat et l'Assurance maladie, qui a succédé, depuis le 1^{er} juillet 2016, à l'Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC). Elle pilote le dispositif de développement professionnel continu (DPC), obligation triennale reposant sur tous les professionnels de santé, qui a pour objectif l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins.

Ses missions sont doubles :

- Assurer le portage politique du dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice ;
- Assurer la gestion du DPC des professionnels libéraux.

Au titre de sa mission de pilotage, l'agence :

- Porte la stratégie de développement du dispositif de DPC et assure son pilotage pour l'ensemble des professionnels de santé, quels que soient leurs statuts ou conditions d'exercice ;
- Définit en lien avec l'Etat, l'assurance maladie et les conseils nationaux professionnels (CNP) ou collèges de bonnes pratiques, les orientations prioritaires pluriannuelles de DPC ;
- Enregistre et évalue la qualité des organismes de formation et des structures souhaitant proposer des actions de DPC.

- Evalue et valide la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées ;
- Evalue, en lien avec la Haute autorité de santé, la mise en œuvre des méthodes de DPC ;
- Evalue l'impact du DPC sur l'amélioration des pratiques et l'efficacité du dispositif ;
- Promeut le dispositif de DPC et informe les organismes ou structures, susceptibles de proposer des actions de DPC, les professionnels de santé salariés et non salariés et les employeurs.

Au titre de sa mission de gestion :

- Contribue au financement des actions de DPC s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires pluriannuelles définies à l'article L. 4021-2 ;
- Assure la gestion financière du DPC des professionnels de santé libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés ;
- Contribue au financement d'actions de DPC des médecins des établissements de santé et médico-sociaux s'inscrivant dans le cadre des orientations pluriannuelles prioritaires définies à l'article L. 4021-2 ;

Elle s'appuie par ailleurs sur des instances largement représentatives des parties prenantes au dispositif :

- Instance scientifique : le Haut conseil du DPC ;
- Instances d'évaluation scientifique et pédagogiques : les commissions scientifiques indépendantes (CSI) ;
- Instances de gestion : le conseil de gestion, conseil paritaire entre les membres de l'assemblée générale du GIP et les organisations représentatives des professionnels libéraux et les sections professionnelles en charge de la gestion de l'enveloppe dévolue à chacune des professions ;
- Une instance déontologique : Le comité d'éthique, composé de personnalités indépendantes, en charge des travaux et réflexion destiné à prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêt

L'agence compte aujourd'hui environ 70 collaborateurs(rices) permanents et plus de 500 professionnels et acteurs de santé composant son réseau d'experts scientifiques et ses instances de gestion.

Missions du Haut Conseil du DPC (HCDPC) :

Le Haut Conseil du DPC est une instance scientifique dont les missions et la composition sont définies par décret.

Il est composé de représentants institutionnels, de membres de commissions indépendantes scientifiques (CSI), de représentants de conseils nationaux professionnels et de personnes qualifiées.

Il a pour missions de :

- Recenser l'état de la connaissance scientifique et les expériences réalisées au plan national et international sur le DPC ;
- Favoriser le déploiement des méthodes de DPC élaborées par la Haute Autorité de Santé ;
- Formuler des propositions relatives à la qualité, l'organisation, la mise en œuvre et la promotion des actions de DPC et aux problématiques soumises par la directrice générale de l'Agence nationale du DPC ;
- Contribuer aux travaux de l'Agence nationale du DPC en matière d'évaluation de l'impact sur les pratiques professionnelles des actions de DPC suivies par les professionnels de santé.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer : SO

Positionnement du poste : Service Développement du développement professionnel continu

Rattachement hiérarchique :

- N+1 : Responsable du service développement
- N+2 : Directeur du développement et de la qualité du DPC
- N+3 : Directrice générale de l'Agence

Le poste est rattaché à la Direction Développement et Qualité du DPC, dans le service du développement du DPC

▪ **Présentation de la Direction Développement et Qualité du DPC :**

La direction est composée de 2 services :

- Le service « Qualité de l'offre de DPC »
- Le service « Développement du DPC » dont l'équipe est composée de

- Une responsable de service
- Un(e) secrétaire général(e) du Haut Conseil
- Un(e) chef(fe) de projets ingénierie pédagogique
- Un(e) assistant(e)

▪ **Présentation du service du développement du DPC auquel est rattaché le poste :**

Le service du développement organise la réflexion autour des enjeux scientifiques et pédagogiques du DPC, en lien avec le Haut conseil du DPC, tant sur le plan national qu'international. Il pilote la conception et la mise en place des dispositifs de structuration a priori de l'offre.

A ce titre, le service du développement du DPC :

- Organise et appuie le Haut Conseil du DPC dans la réalisation de ses missions ;
- Participe avec la Haute Autorité de Santé au déploiement des méthodes de DPC ;
- Pilote la conception et la mise en œuvre des appels à projets et des appels d'offres de DPC sur les thématiques définies par le Ministre en charge de la Santé, en concertation avec les parties prenantes, et met en place les modalités de sélection des organismes candidats ;
- Conçoit, coordonne et met en place des outils de déploiement du DPC auprès de tous les professionnels de santé en lien avec les parties prenantes ;
- Informe et accompagne les acteurs dans le déploiement du DPC (institutionnels, CNP, instances ordinales, employeurs, etc.) ;
- Conçoit et pilote les travaux d'évaluation d'impact du dispositif.

▪ **Missions et activités principales du poste :**

- **Mise en place du Haut Conseil du DPC**, à la suite de la publication du nouveau décret (fin 2022) :
 - Conception et suivi de l'appel à candidatures
 - Rédaction du règlement intérieur
 - Organisation de la mise en place de l'instance
- **Appui aux travaux du Haut Conseil du DPC**
 - Elaboration du programme de travail de l'instance en lien avec son président
 - Mise en place des groupes de travail, participation aux travaux
 - Veille internationale et nationale sur les sujets identifiés par le Haut conseil en accord avec la direction générale, benchmarking
 - Réalisation de revue de bibliographie
 - Contribution aux travaux préparatoires inter séance : appui à la rédaction de notes, recommandations, rapports
 - Réalisation du bilan annuel d'activité de l'instance
- **Organisation des réunions du Haut Conseil du DPC**
 - Proposition des ordres du jour des réunions plénières et des groupes de travail issus de l'instance
 - Conception des supports de réunion
 - Rédaction des comptes-rendus et relevés de décision
- **Pilotage des travaux d'évaluation d'impact :**
 - Coordination du programme d'impact du DPC en partenariat avec l'institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) et en lien avec les travaux du Haut Conseil du DPC
- **Pilotage des travaux internationaux sur les dispositifs de DPC en lien avec les travaux du Haut Conseil du DPC**
 - Veille internationale
 - Repérage, réalisation et pilotage des études comparatives sur les expériences françaises et internationales sur les axes de développement DPC identifiés par le Haut Conseil
 - Alimentation des perspectives de développement du DPC, anticipation des évolutions au niveau international et valorisation de l'expérience française, notamment par la procédure de reconnaissance mutuelle par l'IACPDA (International Academy for CPD Accreditation - standards internationaux de la Cologne Conference Consensus)
 - Valorisation des travaux de l'Agence à travers la rédaction de notes internes, rapports externes et articles dans des revues à comité de lecture
 - Construction d'échanges et de partenariats avec des institutions chargées du DPC en Europe et extra européens
 - Organisation et participation à des voyages d'études
- **Autre(s) activité(s) :**
 - Participation à l'élaboration des orientations prioritaires pluriannuelles de DPC (tous les 3 ans)

Conditions particulières d'exercice : Le(la) professionnel(le) est soumis(e) à une déclaration d'intérêts : il(elle) ne doit faire partie ni d'une instance décisionnaire ni d'une instance scientifique d'un organisme de DPC.

Le poste implique des déplacements à l'étranger occasionnels.

Relations professionnelles les plus fréquentes : les membres du Haut Conseil du DPC, en particulier le président ; la

Haute Autorité de Santé ; les directions administratives centrales du ministère des solidarités et de la santé ; les sociétés savantes ; le service Qualité de l'offre du DPC de l'Agence ; les services « supports » de l'Agence : juridique, communication, statistiques, informatique, AMOA, achats et marchés publics.

Compétences requises sur le poste :

Formation et diplômes requis :

Médecin de santé publique ou médecin ayant une bonne connaissance de l'environnement institutionnel du système de santé et maîtrisant l'évaluation de politiques publiques

| Connaissances E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions | Niveau de mise en œuvre | | | |
|--|-------------------------|---|---|---|
| | E | M | A | N |
| Environnement institutionnel et des enjeux du système de santé | X | | | |
| Connaissance des professions de santé | X | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Savoir-faire E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions | Niveau de mise en œuvre | | | |
| | E | M | A | N |
| Méthodologies de recherche et d'évaluation | | X | | |
| Gestion de projets | | X | | |
| Anglais parlé, lu et écrit | | X | | |
| | | | | |
| | | | | |
| <p><i>E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine</i></p> <p><i>M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat</i></p> <p><i>A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements</i></p> <p><i>N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)</i></p> | | | | |
| Savoir être nécessaire (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues) | | | | |
| Organisé(e) | | | | |
| Esprit d'analyse et de synthèse | | | | |
| Capacités rédactionnelles | | | | |
| Esprit d'anticipation | | | | |
| Capacité d'adaptation | | | | |
| Rigoureux(euse) | | | | |
| Autonome | | | | |
| Capacité au reporting | | | | |
| Qualités relationnelles | | | | |

Expérience professionnelle

Avoir une bonne connaissance de l'environnement institutionnel du système de santé et maîtriser l'évaluation de politiques publiques

FORMATION

Formation(s) prévue(s) dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

1 Intégration à l'arrivée avec rencontre de tous les directeurs et responsables de service de l'ANDPC

2

Autre(s) formation(s) utile(s) au poste

1

2

CONTACT

Service des ressources humaines –
recrutement@agencedpc.fr